



Aide aux caprins (AC) • Bordereau de perte Campagne 2014

Important : les explications pour remplir le bordereau de perte sont détaillées dans la notice disponible sur TelePAC ou auprès de la DDT(M). Les justificatifs de perte doivent être conservés sur l'exploitation.

N° Pacage : N° Siret :

Nom (ou dénomination) : Prénoms :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Je déclare avoir perdu femelles de mon effectif engagé à l'aide aux caprins.

Cette perte est intervenue le/...../2014 pour le motif suivant : vente abattage sanitaire accident mortalité autre (précisez) :

Par ailleurs, je déclare avoir remplacé ces pertes par chèvres et chevrettes.

Ce remplacement a été réalisé le/...../2014

Commentaires :

À : Le : 2014

Signature(s) :



Aide aux caprins (AC) • Bordereau de localisation Campagne 2014

Important : les explications pour remplir le bordereau de localisation sont détaillées dans la notice disponible sur TelePAC ou auprès de la DDT(M).

N° Pacage : N° Siret :

Nom (ou dénomination) : Prénoms :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Je déclare que mes animaux engagés à l'aide aux caprins sont susceptibles d'être localisés au cours de la période de détention obligatoire, soit du 1^{er} février au 11 mai 2014 inclus : sur des îlots non déclarés dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2013. Ces îlots sont les suivants :

Commune	Agriculteur ayant déclaré ces îlots en 2013 (s'il est connu)			Lieu-dit ou autres précisions sur la localisation
	Numéro Pacage	Nom	N° îlots	
	
	
	
	
	

 sur des estives, alpages ou parcours collectifs (veuillez indiquer les nom, prénom et adresse du responsable d'estive)

À : , le 2014

Signature(s) :